



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VAUVERT
DELIBERATION N° 2023/03/09**

Objet : Compte administratif 2022 et affectation de résultats

Séance du 21 mars 2023

Date de la convocation : 10 mars 2023

**Membre en exercice = 18
Nombre de présents = 11
Nombre de délégation = 4**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vauvert (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de réunion du CCAS, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT Président en exercice.

Présents : Mmes BERTHEZENE F., CACCHIA MORENO J., CHALMETON F., EYMARD A., LAIR-LACHAPELLE C., PEYRE C.

Mrs DENAT J., BERTRAND JP., CUVIER C., GARNIER S., MEIZONNET JL.

Absents excusés : Mmes MICHALSKI E.

Mrs HUREL JM., MOUSSA F., VIDAL S.

Absents : Mmes DUQUESNE N., VEDRINE V., CAMAND S.

Avaient donné pouvoir : Mmes MICHALSKI E.

Mrs HUREL JM., MOUSSA F., VIDAL S.

Monsieur le président du C.C.A.S présente aux membres du Conseil d'Administration le compte administratif 2022 qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Les recettes de l'exercice 2022	+ 1 077 999.82 €
Les dépenses de l'exercice 2022	- 1 044 049.28 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022	+ 33 950.54 €
Avec un excédent antérieur reporté de 2021	+ 53 814.35 €
Soit un résultat cumulé de la section de	+ 87 764.89 €

Section d'Investissement :

Les recettes de l'exercice 2022	+ 22 486.93 €
Les dépenses de l'exercice 2022	-35 373.01 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022	-12 886.08 €
Avec un excédent antérieur reporté de 2021	+ 60 512.55 €
Soit un résultat cumulé de la section de	+ 47 626.47 €

A ceci, s'ajoutent les restes à réaliser :

En recettes	0,00 €
En dépenses	-3 461.00 €
Solde restes à réaliser	- 3 461,00 €
Soit un besoin de financement des restes à réaliser	3 461,00 €

Soit un solde positif de la section d'investissement de 44 165,47 €

Il n'y a pas de besoins de financement de la section d'investissement. Le résultat de la section de fonctionnement est reporté dans son intégralité au compte 002.

Décision,

Le vote s'effectue par chapitre.

Le conseil d'administration ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré

DECIDE

D'adopter la proposition du rapport par 13 voix pour (Mmes BERTHEZENE F., CACCHIA MORENO J., CHALMETON F.(2), EYMARD A., LAIR-LACHAPELLE C.(2), PEYRE C. Mrs DENAT J.(2), BERTRAND JP.(2), CUVIER C.) et 2 contre (GARNIER S., MEIZONNET JL.)



**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président du C.C.A.S.,**


Jean DENAT

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

• son dépôt en préfecture le 19/04/23

• sa notification le 19/04/23

• sa publication le 19/04/23

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du 20/03/23

Pour le président par délégation,

La vice-présidente,

Elisabeth Michalski

